

Dessin judiciaire

Par **Charbon**, le **04/09/2017** à **19:54**

Bonjour !

je ne suis pas du tout étudiante en droit, je viens de finir des études d'Arts et je voudrais me lancer dans le dessin judiciaire. Sauf que je ne sais pas comment m'y prendre ! On m'a dit d'y aller au culot, mais pour y aller au culot faut savoir comment entrer et je n'ai jamais mis les pieds dans un tribunal ! Est ce que je dois prendre contact avec le tribunal d'abord ? (et si oui, j'appelle quel service ??) y'a des choses que je ne dois pas prendre ? (genre mon téléphone ou ma bouteille d'eau ?) combien de temps ça dure a peu près une audience et qu'est ce qu'on juge en audience publique ?? Je m'assoie n'importe où ??? je suppose que je dois prendre mes papiers d'identité ?
bref...[smile4]

Par **Xdrv**, le **04/09/2017** à **20:10**

Bonjour,

Dans les tribunaux au sein desquels je suis entré pas besoin de papiers d'identité, vous pouvez avoir un telephone si il est en silencieux, bouteille d'eau je pense mais pas sur. Normalement vous avez tous les jours des audiences correctionnelles (les petites histoires) et selon la gravité vous pouvez en avoir 10 à la suite comme une en 5h. Tout dépend. Vous pouvez demander le RÔLE au GREFFE du tribunal. Le greffe est assimilable au secrétariat et le rôle signifie la liste des affaires qui vont passer devant le tribunal. Normalement les bancs de devant sont pour les vicimes et prévenus (les parties au procès). Celui juste derrière est pour les avocats, encore derrière pour le "public".

Vous n'av à pas à prendre contact pour assister à une audience, pour autant ce serait mieux afin de savoir si vous pouvez dessiner à l'intérieur